PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil des universités

Dix-huitième rapport annuel 1986-1987

Québec

88-01390/

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil des universités

Dix-huitième rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil des universités

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal: 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-551-08566-7
ISSN 997-6200-0383-4611

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil des universités pour l'exercice terminé le 31 juillet 1987.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science,

Claude Ryan

Sainte-Foy, octobre 1987

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 17 de la Loi du Conseil des universités, j'ai l'honneur de vous présenter le dix-huitième rapport annuel du Conseil. Il couvre la période d'activités s'étendant du 1er août 1986 au 31 juillet 1987.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Jacques L'Ecuyer

Sainte-Foy, octobre 1987

Composition du Conseil des universités au 31 juillet 1987

	Expiration du mandat
Monsieur Jacques L'Ecuyer Président	18 novembre 1991
Membres :	
Monsieur Bernard Bonin Président Commission de la recherche universitaire Conseil des universités Sainte-Foy	29 avril 1990
Monsieur André Boutin Vice-président Northern Telecom Canada limitée Montréal	19 septembre 1988
Monsieur Alain Brousseau Étudiant Université Laval Sainte-Foy	4 mars 1991
Monsieur Esteban Chornet Professeur Département de génie chimique Faculté des sciences appliquées Université de Sherbrooke Sherbrooke	4 mars 1991
Monsieur Maurice Cohen Président Commission de la recherche universitaire Conseil des universités Sainte-Foy	28 avril 1987
Monsieur Paul Davenport Vice-principal à la planification Université McGill Montréal	9 juillet 1990
Monsieur Michel Gervais Recteur Université Laval Sainte-Foy	19 septembre 1988
Monsieur Marcel Gilbert Secrétaire général associé aux affaires culturelles et sociales Ministère du Conseil exécutif Québec	
Madame Thérèse Gouin-Décarie Professeure Département de Psychologie Université de Montréal Montréal	9 juillet 1990

Madame Chantal Lavigne Coordonnatrice des services de la mésadaptation sociale CRSSS Montréal	19 septembre 1988
Monsieur Michel Leclerc Vice-président Université du Québec Sainte-Foy	5 août 1991
Monsieur Guy Létourneau Sous-ministre adjoint à la science Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Québec	
Monsieur Sean E. McEvenue Vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la planification Université Concordia Montréal	9 juillet 1990
Monsieur José Roy Avocat Bureau des substituts du procureur Amos	19 septembre 1988
Monsieur Christian Veilleux Étudiant École Polytechnique Montréal	3 octobre 1989
Monsieur Léo Vigneault Secrétaire général adjoint Union des producteurs agricoles Longueuil	30 mars 1987
Secrétaire générale :	
Madame Madeleine Perron	1er juin 1987

Table des matières

1. Perspective du Conseil des universités sur l'enseignement supérieur au Québec 11

2. Activités du Conseil des universités en 1986-1987 15

2.1 Les ressources utilisées **15**

2.2 Les activités réalisées **15**

2.2.1 Quelques indicateurs **15**

2.2.2 Description des principales activités **16**

2.3 Organigramme **17**

3. Coordination de l'enseignement 19

3.1 Mandat du Comité des programmes **19**

3.2 Composition du Comité des programmes **19**

3.3 Évaluation de projets de nouveaux programmes d'études universitaires **20**

3.4 Réévaluation de programmes approuvés à titre expérimental ou conditionnel **20**

3.5 Évaluation des projets présentés par les universités dans le cadre du volet 2 du Fonds de développement pédagogique **21**

3.6 Autres travaux **21**

4. Coordination de la recherche universitaire 25

4.1 Mandat de la Commission de la recherche universitaire **25**

4.2 Travaux de la Commission de la recherche universitaire en 1986-1987 **26**

5. Financement de l'enseignement supérieur 29

5.1 Mandat du Comité du financement **29**

5.2 Composition du Comité du financement **29**

5.3 Activités du Comité du financement en 1986-1987 **30**

Annexe I 33

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science en 1986-1987 **33**

Annexe II 35

Autres publications du Conseil des universités en 1986-1987 **35**

Annexe III 36

Liste nominative du personnel de la permanence du Conseil **36**

1. Perspective du Conseil des universités sur l'enseignement supérieur au Québec

La dernière année aura vu se dérouler plusieurs événements d'importance dans le domaine de l'enseignement universitaire québécois. Il y aura eu d'abord une commission parlementaire sur les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois, au cours de laquelle de très nombreux intervenants ont exposé leur point de vue sur la situation des universités. Cette commission a permis de dresser un tableau bien documenté du financement des universités et d'identifier un certain nombre de problèmes ou de questions à étudier. C'est ainsi que dans sa foulée, des groupes de travail ont été mis sur pied pour examiner le réseau de l'Université du Québec et pour dresser un portrait plus net de la charge de travail des professeurs.

Ce dernier groupe ne fait qu'amorcer son travail, mais le premier a déjà rempli son mandat et produit un rapport traitant de l'évolution de cette université et suggérant des ajustements aux orientations et au financement de plusieurs constituantes, au rôle de la corporation centrale et aux procédures de nomination en vigueur. Ce rapport est particulièrement marquant par sa philosophie axée sur la recherche d'un fonctionnement plus intense en réseau et d'une influence plus déterminante du milieu socio-économique dans le fonctionnement de l'Université du Québec.

Par ailleurs, le Conseil des universités terminait au cours de l'année deux études abordant des questions d'importance pour le réseau universitaire. L'une d'entre elles, réalisée dans le cadre des études sectorielles du Conseil, portait sur les sciences de l'éducation. Le rapport final du Comité responsable, déposé en juin dernier, contient une quarantaine de recommandations sur les orientations des programmes, leur rationalisation, leurs objectifs, leur agrément, sur l'organisation et les besoins de la recherche, sur le développement du corps professoral des universités, et sur la question plus spécifique de la formation et du perfectionnement des maîtres. Après consultation des intéressés, le rapport donnera lieu à un avis du Conseil.

Parallèlement, le Conseil réalisait, à la demande du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, une évaluation du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR). Le rapport d'évaluation, déposé il y a quelques semaines, sera suivi d'un avis du Conseil sur l'évolution du Fonds.

Les conclusions de ces diverses études, de même que les actions auxquelles elles ont déjà donné lieu, permettent de dégager quelques tendances susceptibles d'affecter de façon durable l'évolution du système universitaire au cours des prochaines années.

Sur le plan du financement, les exposés présentés en commission parlementaire et les travaux connexes ont conduit à la conclusion que les universités souffraient d'un sous-financement préjudiciable à la qualité de leurs activités. Quelques mois plus tard, le Gouvernement décidait d'amorcer les corrections nécessaires. Il ajoutait à l'enveloppe des subventions des crédits additionnels destinés à hausser les revenus généraux des universités et à apporter un début de solution à certains problèmes particuliers.

Même si ces additions demeurent modestes, elles n'en sont pas moins significatives de la reconnaissance par le Gouvernement de la gravité de la situation financière des universités. En ce sens, elles paraissent marquer la fin des compressions budgétaires et le début d'un certain rétablissement de leur niveau de revenu. Il s'agit donc de développements intéressants pour les universités.

Il faut cependant se garder de conclure à un retour à la situation qui prévalait dans la décennie 1970-1980. D'une part, le redressement opéré est jusqu'à présent très modeste et tout indique que les universités devront continuer à vivre avec des revenus nettement inférieurs à ceux dont elles pouvaient disposer alors. D'autre part, en même temps qu'il consent des ressources additionnelles, le Gouvernement s'intéresse de plus près à leur utilisation et pose des gestes qui témoignent de sa volonté de jouer un plus grand rôle dans la gestion et l'évolution de l'enseignement supérieur. Ajoutons enfin que le ministre a indiqué son intention d'utiliser une partie des crédits additionnels pour corriger les inégalités dans les bases de financement des universités, de sorte que certains établissements recevront une part moindre de ces ajouts. On peut donc conclure que ces ressources additionnelles permettront aux universités de respirer un peu plus libre-

ment sur le plan financier; par contre, elles auront à rendre des comptes plus précis, et à l'occasion elles pourront se voir imposer des contraintes ou des limites, à mesure que s'affirmera cette volonté du Gouvernement d'influencer plus précisément l'évolution du système d'enseignement supérieur.

Les attentes gouvernementales se situent principalement à deux niveaux: la recherche d'une plus grande efficacité dans la gestion des établissements en particulier et du réseau dans son ensemble, et une meilleure adéquation entre les activités universitaires et les besoins socio-économiques du Québec. Ces deux préoccupations ne sont d'ailleurs pas totalement indépendantes l'une de l'autre, puisque la recherche d'une plus grande efficacité ne saurait se faire aux dépens des services offerts, mais devrait plutôt permettre d'en améliorer la qualité et la diversité.

On peut s'attendre à ce que la gestion interne des établissements soit affectée durablement par cette recherche d'efficacité. Il y a d'abord cette exigence d'un retour à l'équilibre budgétaire. Cela bien entendu s'imposait depuis déjà un bon moment et le Conseil des universités ne s'est pas privé de demander formellement, dès l'an dernier, qu'on mette fin au plus tôt aux exercices déficitaires. Pour l'essentiel, cette recommandation a été acceptée et le Gouvernement a imposé, comme condition de versement d'une aide financière accrue, la production d'un plan de résorption des déficits.

De plus, dans ses conclusions à la fin de la commission parlementaire, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science indiquait son intention de requérir des universités qu'elles se dotent, lorsque ce n'est pas déjà fait, de ces instruments essentiels d'une gestion efficace que sont des plans de développement académique et institutionnel et des procédures d'évaluation systématique de leurs programmes. Toutes les universités ne sont pas également avancées sur ces questions, mais il est clair qu'elles devront très rapidement répondre à ces attentes.

Par ailleurs, certains aspects de la gestion des établissements universitaires ont fait et continueront sans doute de faire l'objet d'une attention particulière au cours des prochaines années. La tâche des professeurs sera examinée par un groupe de travail au cours des prochains mois. Il devrait en être de même du statut des chargés de cours. Le cheminement des étudiants, depuis leur entrée à l'université jusqu'à la fin de leurs études, inquiète aussi bon nombre d'observateurs et au premier chef le Conseil lui-même qui cherchera à mieux le connaître et surtout à mieux le comprendre.

Ces quelques interventions permettent de constater que le Gouvernement s'intéresse de plus en plus à la gestion des établissements, non pas tellement pour l'orienter étroitement ou la contrôler, mais bien pour s'assurer de son efficacité dans un contexte où la rareté des crédits requiert qu'ils soient utilisés de façon optimale. Chaque fois que certains aspects lui paraîtront faire problème, les gestes posés cette année laissent présager qu'il hésitera de moins en moins à intervenir directement.

Comme il fallait s'y attendre, les préoccupations gouvernementales sont à la fois plus englobantes et plus immédiates lorsqu'il s'agit de la gestion du réseau universitaire. C'est en effet une responsabilité ministérielle que de veiller au développement harmonieux de l'enseignement supérieur, dans une perspective d'efficacité et avec le souci d'apporter une réponse adaptée aux besoins de la société. En ce sens, plusieurs des actions posées cette année ont justement pour but de développer dans l'ensemble du système universitaire un contexte permettant de mieux atteindre ces objectifs.

C'est ainsi que les pressions se font de plus en plus fortes pour accroître la concertation et la collaboration entre les universités. Dans son discours de clôture de la commission parlementaire, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science s'attardait à cette question, indiquant son intention de « favoriser au maximum la collaboration interinstitutionnelle. »

Cette vision de l'avenir du système universitaire québécois n'est pas étrangère aux demandes que le ministre faisait aux universités de produire des plans de développement et des données statistiques plus précises. Le système disposera ainsi d'instruments qui permettront aux divers intervenants de suivre plus précisément son évolution et d'effectuer les ajustements requis plus rapidement.

Cette volonté de resserrer la concertation et la collaboration entre les universités n'est évidemment pas nouvelle. Déjà depuis plusieurs années, le Conseil des universités insiste sur la nécessité d'une plus grande synergie entre les établissements, suggère des mesures appropriées à cette fin, et de façon générale tient compte de l'intérêt général du réseau dans l'élaboration de ses avis et la formulation de ses recommandations. L'ouverture de nouveaux programmes d'enseignement ou de recherche par exemple, est habituellement examinée dans ce contexte. Même préoccupation du côté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science où, dans le cadre du programme d'actions structurantes, on mettait l'accent sur l'intérêt de concerter les projets et de développer des collaborations entre les meilleures ressources du réseau.

Les actions posées en cours d'année sont cependant plus précises et plus systématiques et laissent entrevoir que, de plus en plus, l'évolution de chaque université ne pourra se faire qu'en tenant compte de l'état de l'ensemble du système et en concertation avec les autres établissements.

D'ailleurs, certains obstacles à la collaboration interuniversitaire sont en voie de régression. La formule de financement, par exemple, fait actuellement l'objet de discussions et il faut s'attendre à ce qu'elle soit bientôt remplacée par une méthode de calcul des subventions qui soit mieux en accord avec la réalité du fonctionnement des universités. Ajoutée aux corrections des bases de financement et à une évaluation plus rigoureuse des principaux paramètres intervenant dans les calculs, par exemple les clientèles étudiantes, cette nouvelle méthode introduira dans la répartition de l'enveloppe des subventions une plus grande équité, atténuant l'une des causes majeures de dissension entre les universités. D'autre part, certaines suggestions du Conseil visant à réduire l'importance du paramètre « clientèles » dans le calcul des subventions devraient permettre de ralentir la course aux étudiants à laquelle se sont livrés certains établissements. Ces diverses mesures contribueront sans doute à diminuer les tensions entre les universités, permettant dès lors que s'instaure un climat plus favorable aux collaborations interinstitutionnelles.

Mais il existe d'autres raisons que la recherche d'une plus grande efficacité pour expliquer que de nombreux intervenants, dont le Conseil, jugent nécessaire d'augmenter la cohésion du réseau universitaire. Dans les sociétés modernes, l'enseignement supérieur joue un rôle crucial dans le développement socio-économique des nations et dans la formation de la main-d'oeuvre. La meilleure réponse à ces besoins exige le plus souvent des efforts concertés de tous les intervenants. Qu'il s'agisse de fournir des professionnels de plus haute qualité ou de contribuer, par des recherches intensives, à l'étude et à la solution des problèmes sociaux et au développement économique, les résultats les plus intéressants sont habituellement obtenus lorsque les ressources sont mises en commun, les responsabilités partagées efficacement, et surtout lorsque les efforts convergent dans la direction choisie. Cette dimension du fonctionnement des universités est de mieux en mieux comprise et acceptée par les établissements. Elle est au centre des préoccupations du Conseil depuis plusieurs années.

En matière de recherches, par exemple, on réalise de plus en plus l'importance de la concertation entre les universités et des collaborations avec le milieu extérieur. Les gouvernements ont d'ailleurs vigoureusement incité en ce sens par des programmes appropriés. Au Québec, par exemple, le programme d'« Actions structurantes » du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science aura permis de soutenir une quarantaine d'équipes de scientifiques avec l'espoir qu'elles deviennent des pôles d'excellence dans leur secteur. Une somme d'environ 50 millions de dollars a été prévue pour le soutien de ces équipes pendant les trois premières années de leur existence.

Pour important qu'il soit, ce programme est cependant loin de rivaliser avec le nouveau programme de « Centres d'excellence » du gouvernement ontarien. Doté d'un budget annuel de quelques 40 millions de dollars pour les cinq prochaines années, il a permis la création en Ontario de sept centres d'excellence regroupant des ressources des universités et des industries dans des domaines d'intérêt stratégique. Au Québec, actuellement, seul le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) appartient à cette catégorie. Par leur capacité d'entreprendre des recherches d'envergure, de se doter des équipements les plus performants et d'attirer les meilleurs chercheurs, de tels centres auront un impact considérable sur le développement de la recherche canadienne. Il faudra suivre avec attention leur évolution.

Au cours de la dernière année, le Conseil a eu l'occasion, à quelques reprises, de faire appel à la cohésion ou à la concertation interuniversitaire. Dans un avis qu'il donnait à l'occasion d'une demande de lettres patentes pour la Télé-université de l'Université du Québec, le Conseil rappelait le potentiel considérable de l'enseignement à distance et soulignait qu'en l'absence de concertation ce potentiel demeurait sous exploité, privant de ce fait une partie de la population d'enseignements valables de niveau universitaire. Le Conseil faisait donc appel à la collaboration de tous les établissements pour permettre un développement plus harmonieux et plus efficace de ce mode d'enseignement.

Plus récemment, le Conseil diffusait un rapport traitant du secteur de l'éducation dans les universités du Québec. Ce rapport porte sur les programmes d'enseignement et de recherche offerts en sciences de l'éducation, de même que sur les ressources professorales nécessaires. Dans ses recommandations, le Comité responsable de l'étude fait à maintes reprises appel à des efforts concertés des principaux intervenants pour corriger certaines situations et améliorer la qualité des programmes, par exemple dans le domaine de la formation des maîtres. Il dégage des orientations d'ensemble concernant les objectifs des programmes de formation, leur organisation générale, les collaborations à développer

avec le milieu scolaire, le perfectionnement des enseignants, la rationalisation des programmes d'enseignement et de recherche, et ainsi de suite. Ce faisant il propose aux universités et aux autres intéressés un véritable programme d'actions pour rehausser la qualité et la pertinence des activités de ce secteur en regard des besoins si importants de notre société en matière d'éducation.

On pourrait multiplier de tels exemples. Ils révèlent l'importance que revêt la synergie institutionnelle dans la recherche d'une meilleure réponse aux besoins et de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services. Nul doute qu'au cours des prochaines années, les universités seront de plus en plus fréquemment invitées à de telles collaborations et concertations.

Si des interventions comme celles que nous venons de mentionner permettent habituellement de mieux identifier les besoins et de suggérer des améliorations dans les réponses apportées, il reste que c'est d'un rapprochement soutenu avec le milieu socio-économique que les universités tireront le plus de profit dans cette recherche d'activités mieux adaptées aux besoins sociaux. Cette préoccupation d'accroître l'importance de la présence des milieux socio-économiques dans le fonctionnement universitaire est apparue de plus en plus souvent au cours des dernières années. Les rapports des études sectorielles du Conseil sur le génie et sur les sciences de l'éducation soulignent l'importance de cette présence. De même, le rapport du groupe de travail sur l'évolution de l'Université du Québec suggère d'accroître le nombre de représentants socio-économiques dans les conseils d'administration. Enfin, plus récemment, les gouvernements fédéral et provincial annonçaient des mesures fiscales dans le but d'accroître la participation des individus et des entreprises au financement de la recherche universitaire, ce qui devrait avoir pour effet d'augmenter leur influence dans le développement de ce secteur de l'activité universitaire.

De fait, des collaborations de plus en plus étroites entre les universités et les entreprises se développent actuellement au niveau de la recherche, particulièrement dans les secteurs des sciences et des sciences appliquées, comme on l'a signalé précédemment, et il faut s'attendre à ce que ces collaborations s'étendent à d'autres secteurs de l'université et à d'autres groupes sociaux. Il en est de même en ce qui concerne l'enseignement, où il y a tout lieu de croire que les pressions se feront de plus en plus fortes pour que les universités se dotent de moyens plus efficaces de concertation avec les milieux socio-économiques. Cette recherche d'une plus grande ouverture de l'université, d'un rapprochement avec la société, paraît donc devoir constituer une tendance majeure de l'enseignement supérieur au cours des prochaines années.

Situation financière améliorée, mais contraintes plus fortes sur le plan de la gestion; recherche d'une plus grande efficacité aussi bien à l'interne de chaque établissement que dans l'ensemble du système universitaire; rapprochement du milieu socio-économique dans le but d'améliorer la pertinence des activités universitaires; fonctionnement mettant de plus en plus l'accent sur les ressources du réseau et sur l'interdépendance des établissements; tels devraient être quelques paramètres importants du développement des universités québécoises au cours des prochaines années.

2. Activités du Conseil des universités en 1986-1987

C'est en utilisant au mieux les ressources qui lui ont été allouées, pour l'exercice 1986-1987, que le Conseil a pu réaliser l'ensemble de son programme d'activités dans le cadre de son mandat statutaire et en réponse aux demandes du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, qu'il a pour mission d'éclairer. Les pages suivantes font état successivement des ressources utilisées et des activités réalisées.

2.1 Les ressources utilisées

Le Conseil a déboursé 1 136 400 dollars pendant l'exercice 1986-1987 pour financer ses dépenses de fonctionnement. Lesquelles dépenses se sont réparties comme suit:

Budget de fonctionnement pour 1986-1987

(en milliers de dollars)

Traitements	640,0
Autres rémunérations	67,0
Communications	44,9
Services	346,0
Entretien	1,5
Loyers (externes)	9,0
Fournitures	8,9
Autres dépenses	1,0
Équipement	18,1
Total	**1 136,4**

Comme on peut le constater à l'examen de ce tableau, la majorité des dépenses ont été effectuées pour financer des salaires et des services professionnels.

Pour réaliser ses activités, le Conseil a utilisé de façon majoritaire le personnel de sa permanence qui représente un effectif de 22 personnes (dont la liste nominative est présentée à l'annexe III). Par ailleurs, pour assurer le maximum d'expertise, malgré la variété des sujets traités, le Conseil a recouru largement à l'expertise externe dans le cadre de ses comités de travail.

L'organigramme (2.3) illustre le mode d'organisation « matriciel » du Conseil. Cette structure est volontairement mobile, pour permettre une configuration favorable au plan de travail qui diffère d'année en année.

2.2 Les activités réalisées

Comme chaque année, le Conseil a réalisé des activités statutaires prévues dans la loi, ainsi qu'un bon nombre d'activités *ad hoc*, dans le cadre de son mandat global.

Avant de procéder à une description rapide des dossiers traités, quelques indicateurs peuvent témoigner du volume d'activités du Conseil.

2.2.1 Quelques indicateurs

Du 1er août 1986 au 31 juillet 1987, le Conseil des universités a tenu six séances régulières totalisant 11 journées de travail. Il a fourni 22 avis au Ministre.

Sur ce total:

— dix-sept avis concernaient le domaine de l'enseignement, dont trois étaient assortis de conditions pour l'implantation de programmes et un à caractère général sur les indicateurs de programmes de 1er et 2e cycles;

— deux avis concernaient le financement universitaire: ce sont l'Avis sur le plan quinquennal d'équipement des universités pour 1986-1991 et l'Avis sur le financement du système universitaire pour l'année 1987-1988;

— deux avis s'adressaient au ministre chargé d'appliquer la Loi des professions et portaient respectivement sur un projet de règlement sur les conditions et les modalités de délivrance des permis de la Corporation professionnelle des médecins (86.13) et sur le règlement déterminant les diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des psychologues du Québec (86.18);

— un avis, intitulé *La TELUQ et l'enseignement à distance au Québec*, concernait l'octroi de lettres patentes à la TELUQ.

À ces avis s'ajoutent un certain nombre de rapports et de réflexions fournis à l'occasion du déroulement des activités du Conseil, dont la description suivante donne un rapide aperçu.

2.2.2 Description des principales activités

Les ressources du Conseil ont cette année été mobilisées sur six grandes études:

— l'étude sectorielle en éducation

Le Comité d'étude sectorielle en éducation a déposé le *Bilan du secteur de l'éducation* en septembre dernier. Il a été distribué dans les universités afin de recueillir leurs réactions. Dans un même temps, le Comité a tenu des ateliers de consultations. Il a par la suite rédigé le *Rapport* sur *Le secteur de l'éducation dans les universités du Québec — Une analyse de la situation d'ensemble*, qu'il a transmis au Conseil en juin dernier. Le Conseil l'a envoyé en consultation dans les universités. Un avis suivra.

— l'étude sectorielle en sciences sociales

Cette étude a démarré au début de 1986; le Comité d'étude sectorielle en sciences sociales s'est déjà réuni à plusieurs reprises. Le rapport préliminaire sera déposé en fin 1987. Des consultations seront entreprises avant la rédaction du rapport final.

— l'évaluation du Fonds FCAR

Suite à une demande du ministre concernant l'évaluation des programmes du Fonds FCAR, la Commission de la recherche universitaire a effectué la cueillette des données et a déposé au Conseil en juin 1987 un *Rapport d'évaluation des programmes du Fonds FCAR*. Ce rapport a été envoyé dans les universités, auprès des groupes intéressés et au FCAR, afin d'obtenir leurs réactions. Le Conseil sera en mesure d'émettre un avis au début de l'automne en tenant compte du dernier plan triennal soumis au ministre par l'organisme.

— l'aide financière aux étudiants

L'étude a été réalisée par le Comité du financement et le premier niveau de réflexion qui en résulte a été soumis aux associations étudiantes pour commentaires, avant que le Conseil puisse statuer sur les conclusions à tirer des résultats obtenus.

— l'évaluation de l'enseignement de 1er cycle

Les questions de l'orientation et de la qualité de l'enseignement au 1er cycle sont venues s'ajouter à l'étude de la pédagogie universitaire. Deux documents ont été soumis à la réflexion des universités: *La question pédagogique ou l'université en question* (Roland Brunet) et *Quelques réflexions sur le premier cycle universitaire au Québec* (Bernard Bonin). Le Conseil poursuit ses travaux sur cette question.

— la TELUQ et l'enseignement à distance

Un Comité *ad hoc* a été formé afin de donner suite à la demande de l'Université du Québec concernant l'octroi de lettres patentes à la TELUQ. Il a examiné la situation de la formation à distance et l'avenir de la TELUQ. Le Conseil a ensuite émis un avis, *La TELUQ et l'enseignement à distance au Québec*, qu'il a transmis au ministre. Dans cet avis, le Conseil conclut que le projet de lettres patentes ne rendrait pas justice à la TELUQ et ne lui permettrait pas d'exploiter correctement son potentiel. Il a fait des recommandations susceptibles de conduire à une meilleure utilisation de ses capacités.

En plus de ces activités qui ont consommé une grande partie des ressources du Conseil, on peut noter d'autres activités très significatives par rapport au rôle que le Conseil peut exercer dans la dynamique de l'enseignement supérieur.

À chaque année, le Conseil visite un établissement universitaire. Cette année, le Conseil s'est rendu à l'Université de Montréal; un rapport (86.19) a été transmis au ministre.

Le Conseil des universités a procédé à la formation d'un Comité sur la planification universitaire. Le dossier devrait être à l'étude à l'automne prochain.

Le Conseil des universités a tenu une conférence de presse afin de rendre public son mémoire présenté lors de la Commission parlementaire de l'éducation sur les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois pour l'année 1987-1988 et pour les années à venir.

Lors de cette commission parlementaire, le Conseil a présenté un mémoire portant sur les thèmes suivants: la scolarisation universitaire des Québécois, le financement des universités québécoises, l'accessibilité et les frais de scolarité, la gestion des universités et la coordination du réseau universitaire. Des notes complémentaires sur la tâche des professeurs d'universités ont complété ce dossier.

Enfin, lors de sa dernière réunion régulière de l'année, le Conseil a reçu la visite du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Divers sujets ont été abordés dont le financement, la coordination entre les universités et la présence du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Parallèlement à ces activités *ad hoc*, le Conseil a poursuivi ses activités régulières grâce au travail de ses différents comités statutaires au niveau de:

— la coordination de l'enseignement,

— la coordination de la recherche universitaire,

— le financement de l'enseignement supérieur.

Les chapitres qui suivent, illustrent le fonctionnement et la production de ces trois comités et permettent de témoigner du volume et de la qualité des produits livrés.

Tous ces travaux ont pu être réalisés grâce à l'effort soutenu de la permanence du Conseil, et grâce aux collaborations assidues des universités et de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. Le Conseil exprime sa vive reconnaissance à tous ceux qui l'ont ainsi aidé dans la réalisation de ses diverses activités.

2.3 Organigramme du Conseil des universités

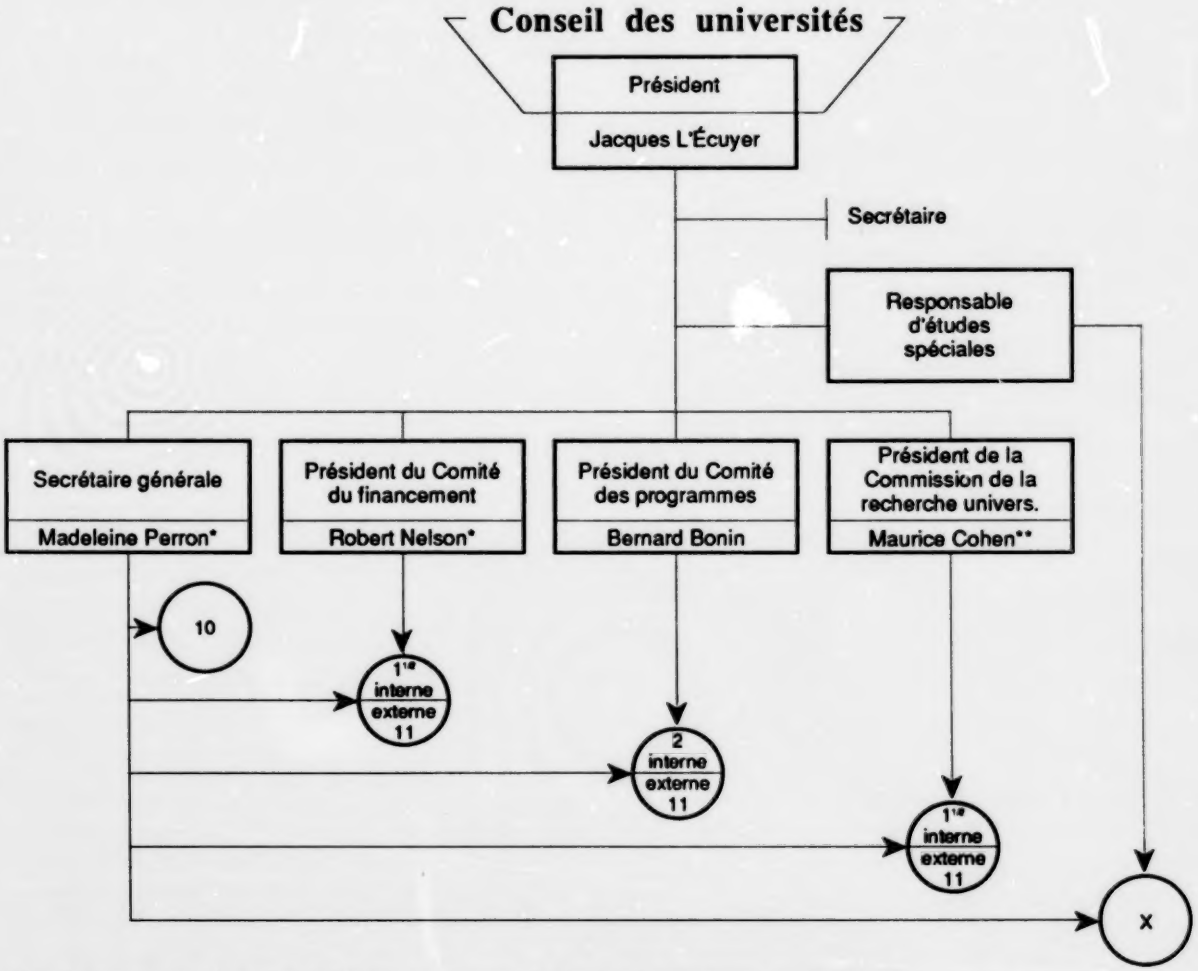

N.B. Les ressources externes indiquées ne sont pas employées à plein temps par le Conseil.

* Remplacée au 01/09/87 par Anne Marrec
** Remplacé au 29/04/87 par Bernard Bonin
X Variable en fonction des études

3. Coordination de l'enseignement

3.1 Mandat du Comité des programmes

Constitué dès la première année de fonctionnement du Conseil des universités (1969-1970), le Comité des programmes a commencé ses activités le 1er mai 1970.

En vertu du mandat qui lui a été confié lors de sa création et précisé en 1972-1973, il doit:

— évaluer la qualité et l'opportunité des programmes d'études des universités du Québec;

— recommander l'approbation des nouveaux programmes et les mesures appropriées à la coordination des programmes existants;

— évaluer les implications matérielles des conditions de réalisation ou de développement des programmes;

— entreprendre toute activité jugée utile à la poursuite de ses fins.

3.2 Composition du Comité des programmes

En date du 1er juin 1987, le Comité se composait des membres suivants:

	Expiration du mandat
Monsieur Bernard Bonin Président	29 avril 1990
Monsieur Gilles Bonneau Professeur Département des Sciences de l'éducation Université du Québec à Chicoutimi Chicoutimi	20 février 1988
Monsieur Yves Clermont Professeur Département d'anatomie Université McGill Montréal	20 février 1989
Monsieur André Juneau Président-directeur général Biro inc. Québec	20 février 1989
Monsieur Normand Larochelle Doyen Faculté des sciences Université de Sherbrooke Sherbrooke	20 février 1989
Madame France Normand Étudiante Université du Québec à Trois-Rivières Trois-Rivières	20 février 1989
Monsieur Claude Rochette Professeur Département de langues et linguistique Université Laval Sainte-Foy	20 février 1989

Monsieur Claude B. Simard[1] — 20 février 1989
Directeur adjoint aux services pédagogiques et responsable de l'éducation permanente
Cégep Ahuntsic
Montréal

Monsieur Rémi Tougas — 20 février 1988
Directeur de la coopération internationale
École Polytechnique de Montréal
Montréal

Monsieur François Vaillancourt — 20 février 1989
Directeur adjoint
Département des sciences économiques
Université de Montréal
Montréal

Monsieur Michel Brunet
Directeur du Service des programmes d'enseignement
Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Observateur

Monsieur Jean-Paul Gagnon
Professionnel
Service des programmes d'enseignement
Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Observateur

Monsieur Yves Prayal
Secrétaire

Au cours de l'année écoulée, le Comité a tenu neuf réunions régulières réparties sur autant de journées. Par ailleurs, des membres du Comité se sont réunis à 31 reprises pour procéder à l'évaluation préliminaire de projets de nouveaux programmes; douze de ces réunions en sous-comité ont pris la forme de rencontres avec des représentants des universités concernées.

3.3 Évaluation de projets de nouveaux programmes d'études universitaires

En 1986-1987, le Comité a entrepris ou poursuivi l'étude de 26 projets de nouveaux programmes d'études soumis par les universités. Dix-neuf de ces projets ont fait l'objet d'une recommandation du Comité au Conseil; sur ces 19 recommandations, quatre n'ont pas été acheminées au Conseil à la demande des universités en cause et une cinquième sera examinée par lui à sa réunion de septembre 1987. Le Comité a mis fin à l'évaluation de l'un des sept projets restants, à la demande de l'université concernée, et il continuera l'évaluation des six autres à compter de l'automne 1987.

On pourra se reporter aux tableaux 1, 2, 3 et 4, figurant à la fin du présent chapitre, pour obtenir plus de détails sur les projets de nouveaux programmes dont le Comité a entrepris, poursuivi ou achevé l'évaluation en 1986-1987, et pour connaître le bilan cumulatif des travaux du Conseil en ce domaine depuis sa création.

Il importe de noter que, en vertu des nouvelles règles de fonctionnement du volet 1 (« Nouveaux programmes d'enseignement ») du Fonds de développement pédagogique, tous les nouveaux programmes dont le Conseil a recommandé l'implantation sont désormais admissibles à une subvention de démarrage. C'est la raison pour laquelle la colonne « État du dossier » figurant dans le tableau 2 n'indique plus, pour chacun des programmes ayant bénéficié d'une recommandation favorable de la part du Conseil, s'il s'agit d'un programme jugé prioritaire pour fin de subvention spéciale de démarrage.

3.4 Réévaluation de programmes approuvés à titre expérimental ou conditionnel

Le Comité a procédé cette année à la réévaluation des quatre programmes suivants, dont l'implan-

1 Monsieur Simard a démissionné à la fin du mois de juin de l'année 1987.

tation avait été recommandée par le Conseil à titre expérimental ou conditionnel:

— la maîtrise en productivité aquatique de l'UQAC (implantation recommandée en 1979);

— la maîtrise en ressources et systèmes de l'UQAC (implantation recommandée en 1979);

— la maîtrise « on Public Policy and Public Administration » de l'Université Concordia (implantation recommandée en 1980);

— le doctorat « in Educational Technology » de l'Université Concordia (implantation recommandée en 1981).

Après examen des recommandations préparées par le Comité, le Conseil a recommandé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

— de maintenir pour trois années supplémentaires le caractère expérimental attaché aux deux premiers programmes;

— de déclarer que l'Université Concordia a satisfait aux conditions dont était assortie l'autorisation d'implantation dont a bénéficié le troisième programme;

— de demander à l'Université Concordia la transmission, dans trois ans, d'un second rapport d'évolution sur le quatrième programme.

3.5 Évaluation des projets présentés par les universités dans le cadre du volet 2 du Fonds de développement pédagogique

Le tableau 5, figurant à la fin du présent chapitre, indique les projets soumis au Comité par les universités dans le cadre du volet 2 (« Réaménagements de programmes ») du Fonds de développement pédagogique en 1986-1987, et précise la nature des décisions adoptées sur ces projets par le Conseil.

3.6 Autres travaux

Le Comité a également préparé, à l'intention du Conseil, une recommandation sur un projet de règlement sur les conditions et les modalités de délivrance des permis de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, deux autres sur des projets de règlement déterminant les diplômes donnant ouverture aux permis, d'une part, de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec et, d'autre part, de l'Ordre des agronomes du Québec.

Par ailleurs, dans le contexte du réexamen de la procédure d'évaluation des projets de nouveaux programmes entrepris par le Conseil, la CREPUQ et l'Université du Québec, le Comité s'est penché sur la question de la redéfinition des critères de qualité et d'opportunité utilisés pour cette évaluation.

En outre, le président du Comité des programmes a participé aux travaux effectués par les comités directeurs des études sectorielles en éducation et en sciences sociales.

Enfin, il y a lieu d'ajouter que le Comité peut compter à l'occasion de certains de ses travaux sur la participation de membres de la Commission de la recherche universitaire ou du Conseil.

Tableau 1

Répartition par université, par secteur et par cycle, des projets de nouveaux programmes évalués par le Comité des programmes en 1986-1987

Universités		Secteurs		Cycles	
Concordia	2	Sciences appliquées	6	1er cycle	7
Concordia, U. Montréal et UQAM	1	Sciences fondamentales	1	2e cycle	9
		Sciences de la santé	4	3e cycle	10
Laval	4	Sciences de l'éducation	2		
McGill	7	Sciences de l'administration	0		
U. Montréal	3	Sciences humaines et	10		
U. du Québec		sociales			
UQAC	1				
UQAH	2	Arts et lettres	2		
UQAM	2	Droit	1		
UQAT	1				
UQTR	1				
INRS	1				
U. Sherbrooke	1				
Total	**26**		**26**		**26**

Tableau 2

Liste des projets de nouveaux programmes évalués par le Comité des programmes en 1986-1987, avec indication du type de décision rendue par le Conseil des universités

Universités	Programmes	État du dossier 1	2	3	4
Concordia	Maîtrise « in Child Study »			X	
	Maîtrise « in Geography and Public Policy Issues »			X	
Concordia, U. Montréal et UQAM	Doctorat en communication	X			
Laval	Baccalauréat en technologie de la productique				X
	Maîtrise en relations internationales	X			
	Maîtrise en santé communautaire			X	
	Doctorat en service social	X			
McGill	Baccalauréat « in Computer Engineering »			X	
	Baccalauréat « in Computer Science »			X	
	Maîtrise « in Agricultural Economics »	X			
	Maîtrise « in Occupational Health Sciences »	X			
	Maîtrise « in Physical Education »				X
	Ph.D. « in Music »	X			
	Ph.D. « in Occupational Health Sciences »	X			
U. Montréal	Doctorat en sciences humaines appliquées	X			
	Doctorat en sciences vétérinaires*	X			
	Doctorat en service social	X			
U. du Québec					
UQAC	Baccalauréat en génie informatique		X		
UQAH	Baccalauréat en communication				X
	Baccalauréat en mathématiques appliquées				X
UQAM	Maîtrise en droit social et du travail**	X			
	Doctorat en mathématiques (concentration en mathématiques combinatoires)	X			
UQAT	Baccalauréat en sciences humaines			X	
UQTR	Doctorat en études québécoises				(X)
INRS	Doctorat en télécommunications	X			
U. Sherbrooke	Maîtrise en gérontologie***			X	

Notes

* *Ce projet correspond en fait à une version modifiée du projet soumis précédemment sous le titre de Maîtrise ès sciences vétérinaires. Le Conseil en a recommandé l'implantation, mais à la condition* sine qua non, *à remplir auparavant, que le titre de ce programme soit changé pour celui de Diplôme d'études spécialisées (DES) en sciences vétérinaires.*

** *Le Conseil a recommandé l'implantation de seulement un des deux profils envisagés par l'Université du Québec pour ce programme: le profil « approfondissement des connaissances. »*

*** *Le Conseil examinera à sa réunion de septembre 1987 la recommandation adoptée sur ce projet de nouveau programme par le Comité à sa réunion de juin 1987. Programme dont l'étude se continuera à l'automne.*

État du dossier:

1 Approbation.
2 Refus.
3 Programme dont l'étude se continuera à l'automne.
4 Programme dont l'étude a été suspendue:
(X) temporairement à la demande de l'université concernée;
X sine die *à la demande de l'université concernée.*

Tableau 3

Sommaire des recommandations du Conseil des universités concernant de nouveaux programmes au terme de ses 17 premières années d'activité

Recommandations	1970-1986	1986-1987	Total
Approbation	322 (111)*	13	335
Refus	114	1	115
Étude suspendue *sine die*	33	4	37
Total	**469**	**18**	**487**

* *Nombre de programmes en spécialités médicales approuvés globalement en 1971.*

Tableau 4

Nombre et répartition par niveau d'étude, des programmes évalués par le Comité des programmes de 1970 à 1987

Niveaux	1970-1986	1986-1987	Total
1er cycle	116	7	123
2e cycle	203	9	212
3e cycle	78	10	88
Diplômes	9	0	9
Spécialités médicales	121	0	121
Total	**527***	**26**	**553**

* *La différence entre les totaux des tableaux 3 et 4 provient du fait que pour un même programme étudié, il a pu y avoir plus d'une recommandation, ou que l'évaluation venant à peine d'être amorcée, aucune recommandation n'a encore été formulée.*

Tableau 5

Liste des projets évalués par le Comité des programmes, dans le cadre du volet 2 du Fonds de développement pédagogique 1986-1987, avec indication du type de décision rendue par le Conseil des universités.

Universités	Projets	Accepté	Refusé
Concordia, UQAM	Doctorat en sciences des religions — « in Religion »	X*	
U. Montréal	Développement des programmes de santé communautaire		X**

* *Le Conseil a recommandé l'implantation de ce programme conjoint, tout en recommandant également de ne pas approuver, en ce qui a trait aux montants destinés à l'engagement de nouvelles ressources professorales, la demande de subvention correspondante. Selon lui, une telle utilisation de la subvention ne correspondrait ni à la lettre ni à l'esprit du volet 2 du Fonds de développement pédagogique.*

** *En raison des caractéristiques particulières de ce projet, la décision du Conseil a pris la forme d'une lettre aux autorités concernées de l'Université de Montréal plutôt que celle d'un avis.*

4. Coordination de la recherche universitaire

4.1 Mandat de la Commission de la recherche universitaire

Le Conseil des universités exerce ses responsabilités en matière de planification de la recherche universitaire avec l'aide de la Commission de la recherche universitaire, créée en vertu de l'article 13 de sa loi constitutive.

Au 30 juin 1987, la Commission était composée des personnes suivantes:

	Expiration du mandat
Monsieur Maurice Cohen Président	Jusqu'au 28 avril 1987
Monsieur Bernard Bonin Président	Depuis le 29 avril 1987
Madame Bonnie Campbell Professeure Département de sciences politiques Université du Québec à Montréal Montréal	18 janvier 1987
Monsieur Alain B. Haurie Professeur Groupe d'études et de recherches en analyse des décisions École des Hautes Études Commerciales Montréal	23 avril 1989
Madame Alegria Kessous-Elbaz Professeure Institut du Cancer de Montréal Université de Montréal Montréal	23 avril 1989
Monsieur Gordon A. Maclachlan Doyen des études supérieures et vice-recteur à la recherche Université McGill Montréal	25 septembre 1988
Monsieur Jacques Mathieu Directeur Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du Nord Université Laval Sainte-Foy	25 septembre 1988
Monsieur Normand Morin Président Firme d'ingénieurs Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et associés inc. Montréal	25 septembre 1988

Monsieur Benoit Robert — 23 avril 1989
Étudiant
École Polytechnique
Montréal

Monsieur Jacques Vanier — 22 juin 1986
Administrateur
Conseil national de recherches
Ottawa

Madame Manon Bourgeois
Secrétaire

Monsieur Jean-Paul Broudehoux
Directeur des affaires académiques
Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Observateur

Madame Christiane Querido
Présidente-directrice générale
Fonds FCAR
Observatrice

Monsieur Yves Rousseau
Secrétaire
Conseil de la Science et de la Technologie
Observateur

4.2 Travaux de la Commission de la recherche universitaire en 1986-1987

En 1986-1987, la Commission de la recherche universitaire s'est réunie à six reprises pour des séances d'une durée totale de six jours.

La majeure partie de ces rencontres a été consacrée à la réalisation du rapport d'évaluation des programmes de subventions gérés par le Fonds FCAR et des bilans détaillés sur lesquels s'appuie ce rapport.

— Rapport d'évaluation des programmes du Fonds FCAR

Afin de permettre au Conseil des universités de répondre à une demande d'avis du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, concernant la pertinence et la qualité des résultats des programmes gérés par le Fonds FCAR, la Commission de la recherche universitaire a réalisé une étude s'appuyant sur une évaluation de chacun des programmes gérés par le Fonds FCAR. Ces programmes sont « Bourses d'études », « Équipes et séminaires », « Aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (ACSAIR) », « Actions spontanées », « Actions concertées », « Centres de recherche », « Organismes de service à la recherche », « Revues scientifiques », « Rapports et mémoires de recherche », « Subventions générales ». Chaque programme fut l'objet d'un bilan détaillé. Ces descriptions de la situation avaient pour but d'aider à déterminer comment, ensemble ou individuellement, les programmes mis sur pied permettent au Fonds de s'acquitter des quatre tâches suivantes:

— développer le potentiel scientifique au Québec ainsi que sa productivité;

— promouvoir l'information scientifique et technique;

— favoriser le développement des connaissances, y inclus les connaissances appliquées susceptibles de répondre aux besoins prioritaires du Québec;

— améliorer la gestion et l'organisation de la recherche universitaire, non seulement par la mise en place d'unités plus nombreuses, mais aussi par le maintien du support nécessaire (d'infrastructures ou autres).

Le rapport produit doit cependant être considéré comme le premier jalon de l'évaluation des activités du Fonds FCAR. Essentiellement axé sur la mesure du degré d'atteinte des objectifs, ce rapport contient quelques éléments de prospective seulement et aucune recommandation précise. Cela viendra dans une seconde étape, au moment où la Commission de la recherche universitaire produira un projet d'avis contenant ses conclusions et ses recommandations quant à l'avenir du Fonds FCAR. Ce projet

constitue l'une des priorités de la Commission pour l'année à venir.

— Autres travaux de la Commission

En plus de la participation de certains de ses membres aux évaluations des projets de nouveaux programmes de 2e et 3e cycles, réalisés par le Comité des programmes, il faut souligner la collaboration apportée par la Commission à l'opération d'évaluation sectorielle en sciences sociales menée par le Conseil actuellement.

5. Financement de l'enseignement supérieur

5.1 Mandat du Comité du financement

En vertu de la Loi sur le Conseil des universités, celui-ci peut:

— « étudier les besoins de l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, ainsi que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants » (article 3*a*);

— « suggérer au ministre de l'Éducation[1] les normes qui pourraient être adoptées relativement à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur » (article 3*d*);

— « étudier les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur » (article 3*e*);

— « recommander le montant des crédits annuels à dégager pour fins de subventions aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que leurs répartitions » (article 3*f*).

Par ailleurs, en vertu de cette même loi, le ministre de l'Éducation est tenu de soumettre à l'avis du Conseil:

— « les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur » (article 4*b*);

— « la répartition, entre les établissements d'enseignement supérieur, du montant global des crédits annuels dégagés pour fins d'enseignement supérieur et de recherche universitaire » (article 4*c*);

— « les règles relatives à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur » (article 4*e*).

Le Conseil des universités exerce ses obligations à l'égard du financement des universités avec le support de son Comité du financement.

5.2 Composition du Comité du financement

En 1986-1987, le Comité du financement était composé des personnes suivantes:

	Expiration du mandat
Monsieur Robert Nelson Président	20 juin 1987
Monsieur Michel Bélanger Trésorier Communauté urbaine de Montréal Montréal	20 novembre 1988
Monsieur Jacques Bourgeois Professeur École des Hautes Études Commerciales Montréal	20 novembre 1988
Madame Mireille Brochu Secrétaire générale Conseil de recherche en sciences naturelle et génie (CRSNG) Ottawa	20 juin 1988

1 Remplacé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Monsieur Julien Constantin Professeur Département de mathématiques et d'informatique Université de Sherbrooke Sherbrooke	21 février 1988
Monsieur Paul Davenport Vice-principal à la planification Université McGill Montréal	18 octobre 1986
Madame Dominique Labrecque Étudiante Université de Sherbrooke Sherbrooke	18 avril 1988
Monsieur Yvon Lussier Bureau de la recherche institutionnelle Université du Québec à Montréal Montréal	18 octobre 1988
Monsieur Jean-Claude Moisan Professeur Université Laval Sainte-Foy	20 novembre 1988
Monsieur Yvon Trudeau Directeur de la division des budgets Université de Montréal Montréal	20 novembre 1988
Monsieur Martin Desmeules Directeur des ressources matérielles et financières Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Observateur	
Monsieur Claude Létourneau Secrétaire (jusqu'au 31 mars 1987)	
Monsieur Jean-Marc Robichaud Secrétaire (depuis avril 1987)	

5.3 Activités du Comité du financement en 1986-1987

En 1986-1987, le Comité du financement a tenu sept réunions régulières au cours desquelles il a étudié le plan d'investissements universitaires 1986-1991, le système québécois d'aide financière aux étudiants et le financement du système universitaire pour l'année 1987-1988.

Au cours de ces réunions, le Comité a préparé deux avis et un rapport pour le Conseil:

— l'avis sur le plan quinquennal d'équipements des universités pour la période 1986-1991 (86.1);

— l'avis sur le financement du système universitaire pour l'année 1987-1988 (86.23);

— l'étude du système québécois d'aide financière aux étudiants (avril 1987).

Par ailleurs, le président et le secrétaire du Comité ont participé aux travaux de différents comités conjoints de gestion des systèmes d'information sur le personnel, les formulaires financiers, les données financières et la révision des normes d'investissements.

— Avis sur le plan quinquennal d'équipements des universités pour la période 1986-1991

Le Conseil a dénoncé les sévères compressions prévues à ce plan quinquennal, notamment la non-indexation des enveloppes annuelles servant pour l'entretien, la rénovation et les réaménagements des immeubles, ainsi que pour le remplacement et l'acquisition des biens mobiliers. Le Conseil a déploré la réduction de moitié qu'a subie l'enveloppe spécifique servant à l'acquisition de micro-ordinateurs. Le Conseil a recommandé d'accorder un budget

spécial pour le renouvellement des équipements scientifiques.

— Avis sur le financement du système universitaire pour l'année 1987-1988

Adopté par le Conseil en juin 1987, cet avis concerne le niveau et la répartition de l'enveloppe des subventions de fonctionnement qui s'établissait à 1140,8 millions de dollars soit 10,9 % de plus que l'année précédente.

Le Conseil a formulé des recommandations concernant la distribution des crédits additionnels prévus pour l'ajustement des bases de financement, la résorption des déficits, les frais indirects de recherche, l'acquisition d'équipements scientifiques et de ressources documentaires. Dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle politique de financement des universités, le Conseil a recommandé la création d'un comité tripartite et le financement des clientèles additionnelles sur la base de plans de développement.

— Étude du système québécois d'aide financière aux étudiants

En avril 1987, le Comité du financement a déposé au Conseil un rapport sur le système québécois d'aide financière aux étudiants. Le Comité du financement a d'abord étudié les sources de revenus des étudiants, les principales caractéristiques du régime d'aide financière et une comparaison avec d'autres programmes similaires au Canada et aux États-Unis. L'évolution du coût du régime d'aide financière a été examinée dans le cadre général du financement de l'enseignement post secondaire. Les objectifs d'accessibilité, de performance académique des étudiants et d'efficacité administrative du régime ont orienté les travaux du Comité.

Annexe I

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science en 1986-1987

N°		*Date*
86.1	Plan quinquennal d'équipements des universités pour la période 1986-1991	19-09-1986
86.2	Projets de programme de doctorat en service social soumis par l'Université Laval et par l'Université de Montréal	19-09-1986
86.3	Indicateurs de performance et programmes de 2e et 3e cycles en ingénierie	19-09-1986
86.4	Programme de maîtrise « on Public Policy and Public Administration » de l'Université Concordia approuvé sous conditions en 1980	20-11-1986
86.5	Projet de programme de maîtrise en relations internationales soumis par l'Université Laval	20-11-1986
86.6	Projets de programme de maîtrise et de doctorat « in Occupational Health Sciences » soumis par l'Université McGill	20-02-1987
86.7	Projet de programme de doctorat « in Music » soumis par l'Université McGill	20-02-1987
86.8	Projet de programme de maîtrise « in Agricultural Economics » soumis par l'Université McGill	20-02-1987
86.9	Projet de programme conjoint de doctorat en communication soumis par l'Université Concordia, l'Université de Montréal et l'Université du Québec (UQAM)	20-02-1987
86.10	Projet de programme conjoint de doctorat en sciences des religions « in Religion » soumis par l'Université du Québec (UQAM) et l'Université Concordia	20-02-1987
86.11	Deux programmes de l'Université du Québec (UQAC) approuvés à titre expérimental en 1979	20-02-1987
86.12	Programme de doctorat « in Educational Technology » de l'Université Concordia approuvé en 1981	20-02-1987
86.13	Projet de règlement sur les conditions et les modalités de délivrance des permis de la Corporation professionnelle des médecins	20-02-1987
86.14	La TELUQ et l'enseignement à distance au Québec	20-03-1987
86.15	Projet de baccalauréat en génie informatique soumis par l'Université du Québec (UQAC)	16-04-1987
86.16	Projet de programme de doctorat en sciences humaines appliquées soumis par l'Université de Montréal	16-04-1987
86.17	Projet de programme de doctorat en télécommunications soumis par l'Université du Québec (INRS-Télécommunications)	16-04-1987
86.18	Projet de règlement déterminant les diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des psychologues du Québec	16-04-1987
86.19	Rapport sur la visite du Conseil des universités à l'Université de Montréal	19-06-1987
86.20	Projet de programme de doctorat en sciences vétérinaires soumis par l'Université de Montréal	19-06-1987
86.21	Projet de programme de maîtrise en droit social et du travail soumis par l'Université du Québec (UQAM)	19-06-1987

86.22 Projet de programme de doctorat en mathématiques (concentration en mathématiques combinatoires) soumis par l'Université du Québec (UQAM) 19-06-1987

86.23 Le financement du système universitaire pour l'année 1987-1988 19-06-1987

Annexe II

Autres publications du Conseil des universités en 1986-1987

	Date
Bilan du secteur de l'éducation (7 volumes) du Comité de l'étude sectorielle en éducation:	Sept. 1986
— *Sommaire*	
— *Les programmes de formation* (2 volumes), volet I	
— *Les clientèles*, volet II	
— *Les besoins de diplômés en éducation*, volet III	
— *Les ressources humaines et financières*, volet IV	
— *La recherche*, volet V	
Le secteur de l'éducation dans les universités du Québec — Une analyse de la situation d'ensemble — Rapport du Comité de l'étude sectorielle en éducation	Juin 1987
Rapport d'évaluation des programmes du Fonds FCAR (2 volumes)	Juil. 1987
Mémoire du Conseil des universités à la Commission parlementaire de l'éducation sur les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois pour l'année 1987-1988 et pour les années à venir	*Sept. 1986*
Dix-septième rapport annuel 1985-1986	Déc. 1986

Annexe III

Liste nominative de la permanence du Conseil

Présidence du Conseil

Monsieur Jacques L'Ecuyer
Président

Madame Micheline Poitras
Secrétaire

Monsieur Richard Simoneau
Cadre

Secrétariat général et administration

Madame Madeleine Perron
Secrétaire générale (jusqu'au 1er juin 1987)

Madame Noëlla L. Paradis
Secrétaire

Madame Cécile J. Rhéaume
Secrétaire administrative

Monsieur Éric Croft
Analyste en informatique

Madame Nicole Lavertu
Secrétaire

Madame Jacqueline Labbé-Giroux
Secrétaire

Madame Marie-Paule Beaulieu
Auxiliaire de bureau

Agent(e)s de recherche

Madame Diane Duquet-Picard
Monsieur Paul Lewis
Monsieur Laval Tremblay

Comité des programmes

Monsieur Bernard Bonin
Président

Monsieur Yves Prayal
Secrétaire du Comité

Madame Rita D. Grant
Secrétaire

Commission de la recherche universitaire

Monsieur Maurice Cohen
Président (jusqu'au 28 avril 1987)

Monsieur Bernard Bonin
Président (depuis le 29 avril 1987)

Madame Manon Bourgeois
Secrétaire de la Commission

Madame France L. Tremblay
Secrétaire

Comité du financement

Monsieur Robert Nelson
Président (jusqu'au 20 juin 1987)

Monsieur Claude Létourneau
Secrétaire du Comité (jusqu'au 31 mars 1987)

Monsieur Jean-Marc Robichaud
Secrétaire du Comité (depuis avril 1987)

Madame France L. Tremblay
Secrétaire

Centre de documentation

Madame Michèle Lavoie
Bibliotechnicienne